

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A FAIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7273 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : METHAIDRA Noureddine

Date de naissance : 03/09/1959

Adresse : Derb COFFELLE F. Rue 43 N° 2 CASABLANCA

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. J. EZZAHID NACIR
Médecine Générale
Echographie Générale
131, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tel : 022 200 600

Date de consultation : 21/10/20

Nom et prénom du malade : METHAIDRA Noureddine Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Souffre de diabète + bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.10.20	Cons.	1	150 DA	Dr. J. EZZAHID NACER Médecine Générale Echographie Générale 11, Bd. Abdelmoumen - Casablanca Tél : 022 200 600

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 MACIE GHANEM PHARMACEUTICALS LTD. 5 22 25 28 31	21-10-2020	1076,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

Médecine Générale

D.E.S d'Echographie Générale
Médecine du Travail et d'Ergonomie
Diplômée de l'Université de Rennes

الطب العام

دبلوم الفحص بالصدى
دبلوم طب الشغل والأرکنوميا
من جامعة « رين » بفرنسا

Casablanca, le 21 Octo 2020
الدار البيضاء، في

MR : MEHAIDRA NOUREDDINE

Ordonnance

60,00
- Az 700
141; x3j

84,00
- Brexim 20
141; sucre
suspension

25,00 141; sucre
- Broncolibex 20
15,00 1 gel 1j
- Paracutal 1g x3j

- Drogel de
52,80 1 gel le matin x 14j
51

- Zopiclone
45,00 1 g le midi au coucher

Total

744,00

PHARMACIE GHALLEF
Dr. J. EZZAHID NACIRI
Médecine Générale
Echographie Générale
131, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tel: 022 200 600
Fax: 05 22 25 28 51
Site: www.al-ansari-dorb-ghallef.com

AZ® 500 mg
Aztreonam
Bouteille 3 comprimés
PPV : 60,00 DH
6 118000 190097

Dr. J. EZZAHID NACIRI
Médecine Générale
Echographie Générale
131, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
22 200 600

LOT 19004
PER 12/22
PPV 64 DH 80

84,80



PPV: 52DH80
PER: 11/22
LOT: J1031-2



PPV :
LOT :
PER :

45,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain seba Casablanca
P.P.V. : 744,00 DH sty
5 118001 081615
Barcode: 5 118001 081615

PPV : 150DH00
EXP : 02/2023
LOT : 9ND39